

Nombre de membres afférents au Bureau Syndical	13
Nombre de membres en exercice	13
Nombre de membres présents	12
Nombre de membres ayant donné pouvoir	1

Délibération n° : **21.01.01**

Date de convocation : 25 janvier 2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU SYNDICAL

L'an deux mille vingt et un

Le 2 février à 10 heures

Le Bureau Syndical, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain ASTRUC, Président du Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipement de la Lozère.

Nom – prénom	Présent(e)	Absent(e)	Absent(e) ayant donné pouvoir à
ASTRUC Alain	X		
BRUGERON Jean-Noël	X		
CASTAN Emmanuel	X		
DE LESCURE Jean	X		
HUGON Christine	X		
ITIER Jean-Paul	X		
JEANJEAN René	X		
MAURIN Olivier	X		
POURQUIER Jean-Paul	X		
RECOULIN Isabelle		X	M. Alain ASTRUC
ROUX Christian	X		
SAINT-LÉGER Francis	X		
TUFFÉRY Julien	X		

ELECTRIFICATION
Versement de fonds de concours

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5212-26 ;

Vu les dispositions du Décret n°2007-450 du 25 mars 2007 et sa rubrique 76 afférente aux fonds de concours ;

Vu les statuts du Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipement de la Lozère ;

Monsieur le Président expose :

Suite aux demandes concernant les travaux d'électrification désignés ci-après, dont la réalisation relève de la compétence du SDEE, des devis estimatifs ont été établis par ce dernier.

Afin de financer ces opérations et en application des délibérations relatives à la participation des communes et de leurs groupements, le SDEE sollicite le versement de fonds de concours, selon les plans de financement suivants :

CC Gorges Causes Cévennes

Dépenses TTC		Recettes TTC	
Nature des travaux	Montant	Financement	Montant
Extension BTS zone d activités à Cocurès Commune de Bédoues-Cocurès	13 970.60 €	Participation du SDEE	12 224.27 €
		Fonds de concours de la communauté des communes (15% devis hors taxes)	1 746.33 €
Total	13 970.60 €	Total	13 970.60 €

Conjointement aux travaux d'extension, le SDEE réalisera entièrement à sa charge les travaux de renforcement du réseau existant d'un montant de 24 034,34€ TTC.

Massegros Causes Gorges

Dépenses TTC		Recettes TTC	
Nature des travaux	Montant	Financement	Montant
Enfouissement HT/BTS les Fonts	132 627.11 €	Participation du SDEE	88 418.07 €
		Fonds de concours de la commune <i>(40% du montant HT des travaux)</i>	44 209.04 €
Total	132 627.11 €	Total	132 627.11 €

Dépenses TTC		Recettes TTC	
Nature des travaux	Montant	Financement	Montant
Génie civil les Fonts	51 054.00 €	Participation du SDEE	34 036.00 €
		Fonds de concours de la commune <i>(40% du montant HT des travaux)</i>	17 018.00 €
Total	51 054.00 €	Total	51 054.00 €

Prévenchères

Dépenses TTC		Recettes TTC	
Nature des travaux	Montant	Financement	Montant
Enfouissement HT-BTS quartier Devezou	33 333.92 €	Participation du SDEE	22 222.61 €
		Fonds de concours de la commune <i>(40% du montant HT des travaux)</i>	11 111.31 €
Total	33 333.92 €	Total	33 333.92 €

Dépenses TTC		Recettes TTC	
Nature des travaux	Montant	Financement	Montant
Génie civil quartier du Devezou	34 824.00 €	Participation du SDEE	23 216.00 €
		Fonds de concours de la commune <i>(40% du montant HT des travaux)</i>	11 608.00 €
Total	34 824.00 €	Total	34 824.00 €

Saint-Léger de Peyre

Dépenses TTC		Recettes TTC	
Nature des travaux	Montant	Financement	Montant
Extension BTS 3 parcelles à Sainte Lucie <i>(soit 135mètres)</i>	9 937,62 €	Participation du SDEE	8 237,62 €
		Fonds de concours de la commune <i>(forfait 1000€ + 35mlx20€)</i>	1 700,00 €
Total	9 937,62 €	Total	9 937,62 €

**APRES EN AVOIR DELIBERÉ, LE BUREAU SYNDICAL
À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

ADOpte la proposition de son Président ;

DEMANDE le versement des fonds de concours tel que définis ci-avant.

Ainsi fait et délibéré
les jour, mois et an susdits
pour copie conforme

Le Président
Alain ASTRUC



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

048-254800022-20210202-210101-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/02/2021

